

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE AU SERVICE DES CLUBS

1919

LA MOUS! E

N°33

SOMMAIRE

Page 2:

La Loi Sport

Page 3:

Recrutement Service Licences

Page 4:

Formation Arbitre 100% Fem

Page 5:

Assistance Juridique

Page 6:

Tutoriels

Page 7:

Présentation des licences

Pages 8 & 9:

Les Procès Verbaux

Page 10:

Nous Joindre







La Loi Sport

Cette nouvelle loi du 2 mars 2022 vise notamment à démocratiser la gouvernance des Fédérations sportives.



- Réunion d'information
- Le samedi 1er avril 2023
 - ♦ A partir de 9h30
 - Au Méridien Étoile

81 Boulevard Gouvion Saint-Cyr 75 017 PARIS.



Pour plus d'informations sur cette réforme, cliquez ici !











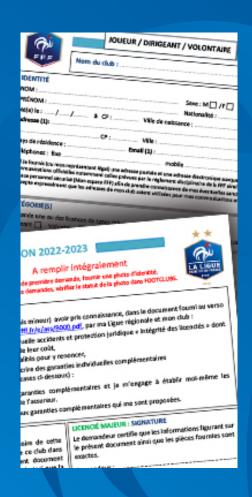






Service des Licences

Recrutement saison 2023/2024



Comme chaque année, la Ligue de Paris Île-de-France de Football recrute pour son service « Licences » des saisonniers pour la période allant du mois de juillet à octobre 2023.

Merci de bien vouloir transmettre un CV et une lettre de motivation en priorité par mail à l'attention de Ludovic Eouzan à l'adresse suivante : leouzan@paris-idf.fff.fr

Ou par courrier à :

Ligue de Paris Ile-de-France de Football A l'attention de Mr Ludovic EOUZAN Responsable du Service des Licences Places de Valois, 75001 Paris









Arbitrage

Formation 100% Féminine



Organisée par la Commission Régionale de l'Arbitrage de la Ligue

Les 22, 23, 29 & 30 avril 2023

Au Campus de Morfondé, Villeparisis (77)

Vous pouvez <u>cliquer ici</u> pour vous inscrire en ligne!



Cliquez ici pour plus d'informations.











Assistance Juridique

Pour les clubs





Le monde du sport est amené à se professionnaliser pour faire face à une judiciarisation croissante dans un contexte réglementaire qui évolue et se complexifie.

Fort de ce constat, la Ligue de Paris a travaillé, pendant plusieurs mois, avec un Cabinet d'avocats expert dans l'industrie du sport et les institutions sportives afin de pouvoir proposer à la fois à ses Districts et à ses clubs un accompagnement dans les problématiques juridiques qu'ils rencontrent au quotidien.

Ainsi, nous vous proposons une permanence juridique mensuel :

« ASSISTANCE CLUB »

Un ou plusieurs avocats du Cabinet seront présents au siège de la Ligue et recevront les Clubs afin de leur apporter une assistance juridique. Les rendez-vous pourront se faire par téléphone ou par voie de visio-conférence.

Les clubs seront reçus sur rendez-vous.



Retrouvez plus d'informations sur notre site internet en cliquant ici!











Tutoriels

Vous trouverez ci-dessous plusieurs tutos afin de vous aider dans vos différentes démarches administratives

N'hésitez pas à cliquer sur les différentes vignettes pour en savoir plus.











Retrouvez plus d'informations sur notre site internet en <u>cliquant ici</u>!















Licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

Support de la feuille de match	Modalités de présentations des licences	
Tablette (F.M.I)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club re- cevant	
Papier	OU Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie (document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre)	

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné



La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

<u>NB</u> : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 susvisé :

- Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club)
- Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence (pour les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière ou pour ceux dont la durée de validité du précédent certificat médical est expiré)











LA LIGUE et vous!

N°33

Procès Verbaux

Commission Régionale du Football Féminin





Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Commission Régionale Outre-Mer





Commission Régionale Football Loisirs











Procès Verbaux

Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors





Commission Régionale du Football Entreprise & Critérium

Commission Régionale Prévention Médiation Éducation





Commission Régionale Futsal









75 77 78 91 92 93 94 95



LA LIGUE et vous!



Nous Joindre

Horaires d'ouvertures du standard téléphonique

01 42 44 12 12

LUN. - VEN.

09H30 - 12H30

13H30 - 17H30

SAM. - DIM.

Permanence Téléphonique





Contacts

HISPAL Estelle	01 85 90 03 79	Chargé de Formation BMF
D'ANDRADE Mélanie	01 85 90 03 77	Département Technique
LERMA Lenaick	01 85 90 03 71	Département Technique
NOGUEIRA Stacy	01 85 90 04 73	Chargée de Formation BEF
RUMPLI Alexandre	01 85 90 04 90	Responsable IR2F
SALISSOU Raïssa	01 42 44 12 25	Formation Initiale Arbitrage

Retrouvez toute l'actualité du Football Francilien sur les réseaux



paris-idf.fff.fr













